



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de TROCHE

Relevé de Décisions

Redevance occupation domaine public 2016 par France Télécom

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le montant de la redevance occupation domaine public par France Télécom s'élève à 1.164,84€.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : acceptation des projets d'arrêté et de statuts du futur établissement public : Communauté de Communes du Pays de Lubersac-Pompadour / Composition du futur Conseil Communautaire

Faisant suite à l'acceptation du projet d'arrêté et des statuts de la future ComCom du Pays de Lubersac Pompadour, monsieur le Maire soumet à l'assemblée la possibilité d'un accord local concernant la composition du futur Conseil Communautaire. La proposition fixerait à 31 le nombre de délégués communautaires et à 5 le nombre de vice-présidents. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à cette proposition.

Acquisitions foncières propriété SEGUY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en vente, par les consorts SEGUY, de terrains situés dans le Bourg de Troche. Il précise que certains pourraient présenter un intérêt pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir 3 lots destinés à : l'élargissement de voirie Allée des Ecoles, la finalisation de la mise en place du Parcours Santé et la sécurisation du carrefour de l'Allée des Ecoles avec la Rue de la Grillère.

<u>Travaux supplémentaires aux vestiaires du stade municipal</u>

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que suite à la visite du chantier des vestiaires par la commission des travaux, il s'avère que des travaux de finitions sont nécessaires pour finaliser correctement ce projet : peintures des murs et des sols. Ainsi les deux devis de la SAS

H.BOURDEIL, s'élevant respectivement à 1011,31€ et 1020,96€ TTC sont acceptés.

Travaux Accessibilité ADAP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'ADAP il convient de goudronner les accès des équipements sportifs situés au stade municipal (accès parking personne à mobilité réduite aux vestiaires, accès à la buvette, accès au multi-stade).

Pour ce faire, il présente à l'assemblée une facture de Colas Sud-Ouest, d'un montant de 1281,60€ TTC, correspondant à la fourniture d'enrobés, à mettre en place par les agents. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette facture.

<u>Travaux voirie VC le Puy (de la RD148 à la RD7)</u>

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une facture de l'entreprise Jean-Marie FREYSSINET SAS, d'un montant de 9518,50€HT, correspondant aux travaux de mise en sécurité qu'il a commandés, afin de permettre le déroulement de cette manifestation cycliste traditionnelle de l'Ascension.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant le bien-fondé de ces travaux, accepte cette facture pour le montant indiqué.